

Patrick Balkany dans le collimateur de la justice pour ses déclarations de patrimoine



La Haute autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP) a un "doute sérieux" quant à "l'exhaustivité, l'exactitude et la sincérité" des déclarations de patrimoine du maire de Levallois-Perret.

Jeudi 9 novembre, la Haute autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP) a annoncé avoir saisi la justice à propos des déclarations de patrimoine de fin de mandat établies fin 2016 par Patrick Balkany et François-Xavier Villain, alors députés respectivement des Hauts-de-Seine (LR) et du Nord (DLF puis UDI).

Un "doute sérieux"

Dans un communiqué l'instance a indiqué avoir un "doute sérieux" quant à "l'exhaustivité, l'exactitude et la sincérité" des déclarations de situation patrimoniales des deux ex-députés. La HATVP précise avoir "jugé nécessaire de porter ces faits, susceptibles de constituer des infractions pénales, à la connaissance des procureurs de la République compétents et leur a transmis les dossiers concernés".

En juillet, le couple Balkany a été envoyé par la justice en correctionnelle dans la vaste enquête sur son patrimoine. Dans ses réquisitions rendues publiques, le PNF a demandé que le couple et l'un de ses enfants, Alexandre, soient renvoyés pour blanchiment de fraude fiscale aggravée et "déclaration incomplète ou mensongère" à la HATVP.